



Occitan : de l'importance d'être une langue

Patrick Sauzet

► To cite this version:

Patrick Sauzet. Occitan : de l'importance d'être une langue. Cahiers de l'Observatoire des pratiques linguistiques, 2012, 3, pp.87-106. hal-00990205

HAL Id: hal-00990205

<https://hal.science/hal-00990205>

Submitted on 13 May 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Occitan : de l'importance d'être une langue

Patrick SAUZET

Université de Toulouse – CLLE ERSS, UMR CNRS 5263

Abstract

Occitan: how important it is to be a language

Linguists often consider it pointless to argue whether an idiom is language or not, and whether two idioms belong to the same language or not. The present contribution aims to underscore that, as far as Occitan is concerned at least, being a language and forming one language is important indeed. Occitan as an (external) language doesn't results from the projection of some political power, past or present. Occitan did rise and function as a language before the modern pattern of a State was even settled. Medieval Occitan existed across various local and feudal powers and interacted with them (receiving support from them and giving them prestige) but did not identify with any of them as French paradigmatically did later, in the context of the Kingdom of France and later of the post French Revolution nation state. In its state of decay, Occitan kept somehow the kind of evidence it had in its days of glory. The language was socially devaluated, but still was perceived as one, by speakers or outsiders as well. The maximally fragmented vision of the language as a juxtaposition of potentially arbitrarily distinguishable local forms largely results of the conception elaborated by XIXth century linguists, whose naturalist epistemological model met the ideology of the Third Republic and its educational policy. The negation or the dissolution of Occitan as a language satisfied both requirements. The final suggestion of this contribution is that whereas being outside the modern model of a nation state (which allows some languages to receive the ultimate guarantee of a Navy) has been a cause of weakness for Occitan and may well lead to its disappearance in a near future, it can also be a source of inspiration for uncoupling language and state, a relevant preoccupation today in Europe where a level of political organization above the historical nation states is progressively gaining reality. Being a language on its own and by itself may become an interesting model in a not too distant future. An interesting and stimulating perspective for people involved in the defence of Occitan is to keep this option open and this model alive. The only strength of Occitan is the richness of the cultural offer it represents by connecting to the competence of contemporary speakers a large variety of production though time and space, literary production in particular. In some sense it may seem derisory, but it may also prove highly attractive sooner than expected.

Occitan: a quin punt compta d'èsser una lenga,

Los linguistas o veson sovent coma una causa sens importança qu'una parladura siá o pas una lenga, que doas parladuras apartengan o non a la meteissa lenga. La presenta contribucion a per tòca de solinhar que, per tant que l'occitan es concernit almens, d'èsser una lenga e de formar una meteissa lenga es ben important. L'occitan coma lenga extèrna (donat social) es pas l'efièch o la projeccion d'un estat o d'un poder passat o present. L'occitan espeliguèt, prenguèt vau e foncionèt coma lenga abans que lo modèl modèrne d'un Estat foguèsse quitament mes en plaça. L'occitan medieval existiguèt a través de poders locals e feudals diversses, bèls e pichòts, e interagiguèt amb eles. Ne recebèt de sosten e lor tornèt de prestigi, mas sens s'identificar amb un d'eles coma foguèt puèi lo cas del Francés amb lo Reialme de França and mai tard amb l'Estat nacion d'après la Revolucion francesa. Quitament dins sa situacion d'anequiliment mai grand, l'occitan se gardèt quicòm de la forma d'evidéncia qu'aguèt a son treslús. La lenga se trobèt socialament desavalorada, sens quitar d'èsser percebuda coma lenga e coma una, pels parlaires coma pels de defòra. La vision maximalament trocejada de la lenga coma una juxtaposicion de formas localas que se podían destriar gaireben a plaser unas de las autras sortís largament d'una conception elaborada pels linguistas del sègle XIX, que son modèl epistemologic naturalista rejonhiá l'ideologia de la Tresena Republica e confortava sa politica escolara. La negacion o la dissolucion de l'occitan coma lenga satisfasiá un e l'autre requeriment. La suggestion finala d'aquesta contribucion es que, s'es ben lo cas que lo fach de se trobar en defòra del modèl modèrne de l'Estat nacion (que permet a d'unas lengas que i a de recebre la garentida ultima d'una marina de guèrra) es estat una causa de flaquitge per l'Occitan e s'es ben vertat que se poiriá plan que menèsse a sa desaparicion dins un avenidor propdan, totun aquela situacion pòt èsser una font d'inspiration per desencoblar, desengranar, la lenga e l'Estat, çò que sembla una preocupacion pertinenta dins l'Euròpa d'uei ont un nivèl d'organizacion politica al dessus dels Estats nacionals tradicionals se fa cada jorn mai real. Èsser una lenga, per se e de per se, pòt venir un modèl interessant dins un avenidor sai que pas tan lonh. Una perspectiva interessanta e estimulanta pels aparaires de l'Occitan es de gardar la possibilitat dobèrta e lo modèl viu, e mai corresponda pas una practica sociala generalizada. La sola fòrça de l'occitan es la riquesa de l'ofèrta culturala que representa en religant a la competéncia dels parlaires de uèi una granda varietat de produccions a través lo temps e l'espaci, una produccion literària en particular mas tanben lo recuèlh de la vida populara de la lenga. D'un biais pòt semblar derisòri, mas se pòt çà que la revelar atrasant e sedusent per fòrça monde, mai lèu que s'esperariá.

La formule de Max Weinreich¹ selon laquelle une langue est un dialecte avec une armée et une marine de guerre pose que la nature d'un idiome ne dépend pas de ses qualités intrinsèques, mais de son statut ou plutôt du statut et de la puissance de ses locuteurs. Ainsi posé le débat échappe aux linguistes. Pour faire reconnaître ou pour défendre une langue, mieux vaut commencer à construire sa marine de guerre.

¹ (Weinreich 1945). On cite souvent cette phrase dans une version anglaise courte : « A language is a dialect with a navy ».

La formule signifie aussi qu'il est inutile aux linguistes de s'interroger sur ce qui distinguerait langue et dialecte, cela ne dépend pas d'eux.² De fait les linguistes renvoient volontiers à l'arbitraire la question du statut de langue de la forme linguistique qu'ils étudient. Tout ce qui se parle relève d'une compétence linguistique humaine et donc d'une langue. C'est sur cette base que le descriptiviste ou le théoricien affiche un agnosticisme de bon aloi : langue, dialecte, parler, patois... qu'importe. Cette prudence ou cette indifférence volontaire est une des causes de la variation des évaluations chiffrées du nombre de langues existantes et par là du nombre de langues menacées. Cette variation ne facilite pas la mobilisation : comment alerter sur la disparition prochaine de centaines de langues sur la base de chiffres variables (même s'ils tendent à se stabiliser aujourd'hui entre 6000 et 7000). La conciliation la plus simple entre l'agnosticisme du statut et une forme de reconnaissance valorisante de l'objet est le choix de la plus petite langue. En posant qu'il y a langue à un bas degré de variation, on peut penser préserver maximale la différence, la diversité linguistique. On tend aussi par là à faire coïncider langue interne et langue externe autant que faire se peut, ce qui revient à privilégier les différences, à multiplier les langues³.

La situation de l'occitan invite à s'arrêter aux enjeux du statut de « langue » (externe). En l'occurrence, on rappellera d'abord que l'occitan manque totalement de supports ou de fondements externes. On relèvera ensuite que pourtant il existe, que sans être l'effet d'une instance externe il a émergé, il a fonctionné (très brillamment pour un temps) comme langue et a continué à être perçu comme tel. On montrera ensuite comment la pratique des linguistes n'est pas étrangère à la négation par le terme de « patois » du fait que l'occitan « fasse langue ». On indiquera pour finir que si l'absence de toute force externe qui porte la langue ne peut que rendre très pessimiste pour l'avenir de l'occitan, le fait qu'il fasse langue par lui-même et non par redoublement d'une autre institution, le rend compatible avec le dépassement nécessaire des États nations et la non-coïncidence qui devra devenir la règle désormais entre institutions politiques et fonctionnement culturels.

1. L'occitan n'est pas posé de l'extérieur

L'occitan est un cas d'école pour ce qui est du statut de langue. Il n'est défini par rien d'externe, géographie, histoire ou migrations de peuples. L'Occitanie n'est pas une île, ni même une péninsule. Elle n'a pas formé exactement un Royaume ou un État dont la langue serait le symbole ou la trace. Enfin l'occitan est comme on le sait une langue romane entourée de langues romanes : il n'est pas découpé (sauf sur le contact basque) par l'effet retour du contraste linguistique radical de parlers issus d'une autre famille linguistique. Une telle différence génétique forte ou radicale fait que, quelle que soit la variation interne du domaine basque ou du domaine breton, ils sont perçus malgré cette variation comme le domaine d'une autre langue et donc d'une langue (éventuellement méprisée ou rejetée, c'est une autre question). L'occitan en tant que langue n'est pas non plus porté extérieurement par une autre institution dont il serait l'expression ou le symbole, église, parti ou mouvement de libération. Pour revenir à la formule citée d'entrée, l'occitan n'a pas de *navy* ou d'équivalent de *navy*, c'est en ce sens que je l'ai qualifié de « langue nue » (Sauzet 2008).

² Voici un type de formulation récurrent dans les travaux de linguistique : « Nous allons étudier des données du dialecte de X Dans cette langue ... ». *Dialecte* reprend une désignation externe reçue, *langue* se situe du point de vue de la description d'une compétence linguistique.

³ Mais voir Sauzet 2008 pour une critique de la prise en compte de l'occitan comme une demi-douzaine de langues différentes par le site *Ethnologue* souvent cité comme référence en la matière. Ce n'est pas en multipliant facticement les langues qu'on les défend mieux.

L'occitan n'a pas, bien sûr, le statut de langue officielle d'un État dont le français jouit au moins depuis Villers-Cotterêts (1539). Ce statut n'est proclamé que depuis 1992 où l'article 2 de la Constitution commence désormais par la formule « La langue de la République est le français ». L'ajout plus récent encore à la Constitution (article 75-1) d'une mention des langues régionales (non nommées individuellement et sans que soient définis de droits corrélatifs à cette reconnaissance) comme appartenant au « patrimoine de la France » entérine une disparité essentielle entre une langue nommée et consubstantielle à l'État et à sa forme républicaine et une foule indéterminée d'autres qui sont rangées sur les étagères du patrimoine.

À défaut d'État et d'officialité, il existe des substituts de fait de puissance (comme le pistolet du brigand qu'évoque Rousseau dans le *Contrat social*). Il peut s'agir de mouvements politiques comme d'institutions autres que l'État. De ce côté-là, rien non plus. Il n'existe pas de mouvement de libération de l'Occitanie jouissant d'une audience notable et pas même de forces politiques significatives se référant à ce territoire. Globalement les institutions ont emboîté le pas à l'État, des syndicats aux clubs de boules, elles sont, comme institutions, des vecteurs de francophonie. L'usage de leurs membres dans la sociabilité qu'elles induisent, est une autre chose. Un cas remarquable est celui des Églises. On sait l'articulation forte, un temps, de l'Église catholique avec le breton ou le basque. On sait, au-delà des frontières françaises, la force que tire le gallois d'être la langue de traduction de la Bible et du culte réformé. L'occitan n'est pas absent de la pratique religieuse en pays d'oc. Mais il s'est toujours agi d'usages visant l'efficacité, utilisant la langue sans prétendre la légitimer (à l'exception connue, mais partielle, de l'usage de l'occitan béarnais, langue de l'État et de la religion réformée dans l'État béarnais réformé).⁴

Longtemps l'occitan, à défaut d'institutions, a eu la force d'une présence massive. Dire comme l'écrivait Louis-Jean Calvet en 1974 « la langue maquis du peuple » c'est l'investir d'une fonction résistante délibérée qui n'a jamais été construite et développée (Calvet 1974). Toutefois, même sans que cette pratique de masse soit invoquée ou revendiquée, elle donnait à la langue une forme d'immanence permanente. Cette force-là est perdue. Les occitanophones d'aujourd'hui sont tous bilingues et il y a des chances pour que la plupart aient plus d'occasion de pratiquer le français⁵ que l'occitan. On manque comme on le sait de cens linguistique. On en manque justement parce que le cens aurait prolongé cette forme de reconnaissance d'une langue qu'est le fait brut de la mesure de la pratique de masse. Compter les locuteurs c'est poser la langue. C'est exactement la raison qu'invoquait Antoine Meillet pour récuser pour la France les statistiques linguistiques. « On ne peut songer sans ridicule, écrit-il, à poser une question où l'on aurait l'air de mettre sur le même plan le français et un parler régional : il y a moins encore d'égalité entre les langues qu'entre les peuples. » (Meillet 1928). À défaut de cens linguistique on dispose aujourd'hui de sondages menés sur une base assez large pour donner une idée raisonnable du nombre de locuteurs.⁶ En Bas-Languedoc (partie occitane de Languedoc-Roussillon) en 1991 on comptait 16 % de bons locuteurs déclarés (enquête Média pluriel Méditerranée, cf. Gardy & Hammel 1994), on en comptait 12 % en Aquitaine en 1997, et 9 % en 2008 (Téléperformance 2009). Pour l'Aveyron, une

⁴ Pour les relations de l'emploi de l'occitan avec la religion à l'époque moderne et au début de l'époque contemporaine on se reportera à la synthèse de Jean Eygun et en particulier à ses conclusions qui pointent la non-remise en cause de la hiérarchie linguistique par l'emploi de l'occitan (Eygun 2002, p. 424).

⁵ Je me réfère ici à la situation occitane majoritaire, laissant de côté Aran et Vallées occitanes d'Italie où la vitalité de l'occitan est différente.

⁶ On dispose aussi d'études plus globales Héran 1993, Héran & alii 2002. Ces enquêtes montrent la faiblesse du taux de transmission.

estimation donne 9,5 % en 2009. Sans surprise, les enquêtes font apparaître qu'il s'agit de « locuteurs plutôt masculins, âgés et ruraux » (Téléperformance 2009). Une enquête encore inédite qui vient d'être menée en Midi-Pyrénées donne des résultats comparables. L'occitan n'a pas la force que donne à une langue le fait de compter une masse de « femmes analphabètes et unilingues » (formule de Pierre Encrevé, c.p.) qui dans une société moderne oblige au moins à la prendre en compte, ne serait-ce que comme un problème.

Un point extrême de la non-institutionnalisation de l'occitan c'est le fait qu'il ne soit pas même posé en victime. Le français est une langue dominante qui se pose néanmoins en langue menacée, qui est perçue et posée comme telle par une partie de ses défenseurs. On trouve ce discours dès les origines de la construction du statut moderne du français puisque Joachim du Bellay, comme on sait sans beaucoup le relever, titrait son manifeste linguistique « *Défense et illustration de la langue française* ». Avec ce texte, le français se lance en conquérant à l'assaut des positions du latin et du grec. La fin du texte file une longue métaphore guerrière. Qu'on le relise : « Pillez-moi, sans conscience, les sacrés trésors de ce temple Delphique, ainsi que vous avez fait autrefois etc. » Il est curieux donc qu'un texte dont le programme est si explicitement la conquête se dise « défense ». On peut le comprendre en utilisant les réflexions de Carl von Clausewitz sur l'attaque et la défense, auxquelles je me réfère d'après René Girard qui les analyse (Girard 2011). Clausewitz relève que la défense a pour objectif absolu le combat, alors que l'attaque utilise le combat pour une fin (la conquête). La défense est donc une posture de combat plus radicale que l'attaque et en même temps une posture mimétique (elle imite l'attaque en la portant à l'extrême). Cela convient parfaitement au texte de Du Bellay dont l'inspiration est clairement mimétique. Le grec et le latin, accessoirement le toscan, sont des rivaux, des modèles autant que des ennemis, en même temps que des ennemis dont il faut se défendre. L'occitan, notons-le, est absent du propos, comme il l'est de l'ordonnance de Villers-Cotterêts. Son sort est réglé : on ne le repère que dans le creux du creux : il est derrière le provincialisme suranné des productions poétiques françaises des jeux floraux de Toulouse, que Du Bellay raille en les qualifiant d'« épicerie ». Dans l'Ordonnance de Villers-Cotterêts, c'est le « et non autrement » qui recouvre sans les nommer d'autres pratiques que le « parler maternel françois » et qui ne peuvent être qu'occitanes quand elles ne sont pas latines.

C'est dans la même logique du choix de la posture de défense que, dans un discours tenu en 2002, Hélène Carrère d'Encausse voyait dans l'ajout des « langues de France » aux compétences de la *Délégation générale à langue française* « une menace d'une tout autre nature et d'une extrême gravité » pour la langue française (Carrère d'Encausse 2002). Cette « autre menace » s'ajoute à celles que représentent les progrès de l'anglais d'une part et la dégradation de la langue d'autre part. Au-delà des obsessions crispées de la Secrétaire perpétuelle, le thème du français menacé est régulièrement le filtre de lecture en France de la problématique de la réduction de la diversité linguistique. La langue menacée, la langue qui contribue à la diversité et qu'il s'agit de protéger, c'est le français lui-même. Cette fragilité attribuée au français lui-même prive l'occitan (et en l'occurrence l'ensemble des langues de France réellement menacées) de la valorisation, de la sollicitude que devrait lui valoir sa situation de langue réellement en danger. Au contraire, et le discours d'Hélène Carrère d'Encausse est caractéristique de ce point de vue, ce sont les efforts ou les velléités de promotion des langues régionales qui sont dénoncés comme des menaces envers le français, toujours fragile et prêt à s'effondrer.

2. Évidence médiévale de l'occitan

Sans être porté de l'extérieur l'occitan ne s'en trouve pas moins donné dans une forme d'évidence. Cette évidence n'est pas incompatible avec une sorte d'invisibilité : ce qui va de soi n'a pas à être dit. L'occitan oscille ainsi entre l'évidence et l'invisibilité. Cette oscillation se relie à l'évolution du statut sociolinguistique de l'occitan, mais ne se confond pas avec elle au sens où l'évidence redoublerait l'apogée et où le déclin porterait l'invisibilité. L'occitan se nommait à peine en son âge d'or et il n'a pas cessé d'être perçu de manière unitaire dans sa déchéance des temps modernes.

À son émergence l'occitan se pose face au latin et il est désigné comme *romanz*, langue romane comme peuvent l'être aussi à leur émergence les autres langues romanes. On sait que *lingua romana* désigne la langue mal identifiée (protopoitevin peut-être) des Serments de Strasbourg. La même expression est chez le troubadour Jaufré Rudel (première moitié du XII^e siècle)⁷. Plus tard, on trouve encore « nostre romanz » dans les *Leys d'Amors*, traité de grammaire et de poétique compilé et promulgué en 1356 à Toulouse comme norme linguistique du concours poétique des Jeux floraux (cf. Armengaud & Lafont 1979, pp. 395-7).

On peut interpréter comme un sentiment de romanité l'évocation dans les textes médiévaux occitans de langues d'autres familles linguistiques pour suggérer l'incompréhension absolue. Dans la chanson de *Santa Fe*, qui regarde au sud, vers l'Espagne, l'auteur dit de sa *cançon*⁸ qu'elle « ne fut pas de parole grecque, ni de langue sarrasine »⁹ : le *romanz* contraste avec le grec du monde byzantin et avec l'arabe de l'Islam. Au nord du domaine, l'extériorité est celte ou germanique : « je ne parle ni frison ni breton » donc je parle roman, je parle une langue intelligible écrit Père Cardenal.¹⁰ Mais le sentiment global de romanité n'empêche pas que cet espace soit articulé en plusieurs langues. Le *descort* de Rambaud de Vaqueyras, témoigne d'abord de cette partition de l'espace roman : à côté de l'occitan, langue normale de l'auteur et des textes qu'il produit figurent un roman ibérique (du galicien), le lombard et le français (Riquer 1975 : 840). Ce texte pose aussi la question du gascon, joint à la collection des autres langues romanes. J'y reviens un peu plus loin.

Le terme « occitan » qui émerge dans le cours du moyen âge pour nommer la langue mérite que l'on s'y arrête. La nature de la désignation suggère un processus spontané, la reconnaissance par un schibboleth, le fait de dire *òc* pour affirmer. Cela n'empêche pas qu'ensuite le diable ait porté sa pierre (Lafont 1984). Par cette expression ironique « lo diable pòrta pèira » Robert Lafont repère le rôle de la monarchie capétienne dans la stabilisation des termes *occitanus*, *Occitania* formé sur *òc* selon le modèle d'*aquitanus*, *Aquitania*. Mais Lafont souligne que si le terme a été utilisé c'est parce qu'il renvoyait à une réalité qui, elle, ne devait rien à la monarchie.

L'apparition du terme « occitan » est datée de 1286, sous le règne de Philippe le Hardi, dans le testament de Lancelot d'Orgemont « Premier et grand maître du Parlement de *Langue de Oc* » qui déclare tester « selon l'usage de la patrie occitane », « *more patriae occitanae*. » (le texte figure en traduction française dans les *Annales de la ville de Toulouse*, 1686). Le dit

⁷ « Tramet lo vers que chantam En plana lingua romana » Jaufré Rudel PC 262,5:31.

⁸ Ou d'un autre texte, éventuellement une version occitane de Rolland, voyez l'introduction de l'édition (Lafont 1998).

⁹ « Non fo de paraulla grezesca Ne de lingua serrazinesca. » (*Santa Fe* 16-17, in Lafont 1998),

¹⁰ « Ez ieu non ai lingua friza ni breta » PC 335,30 :37 (Riquer 1975 : p. 1494).

« Parlement » s'étant réuni en 1273 sous la présidence de Lancelot d'Orgemont, on peut supposer qu'il portait dès cette date l'appellation que revendique celui qui le présida (cf. toutefois Rigaudière 1996 qui discute la nature de la réunion de 1273 – était-ce un réel parlement ? - et relève en 1285 l'application à Orgemont du qualificatif « primus et supremus magister in parlamento Patriae Occitanae »). On se trouve après l'annexion des terres de Toulouse (1271) et on voit se mettre en place à la fois une institution et sa nomination. On lit peu après dans une lettre en latin de Philippe le Bel (langue normale de communication avec les pays de langue d'oc justement) : « Dans la ville de Nîmes dans la province de narbonnaise et dans toute la terre ou langue d'oc ».¹¹ Philippe Contamine souligne que le terme s'applique à une terre et non pas seulement aux hommes (Contamine 1997). Il est clair que le terme est mobilisé par l'usage politique, mais la désignation dans son principe n'a sans doute pas été créée par lui.

Le fait que Dante utilise la même désignation fondée sur la particule *oc* très peu de temps après (1304) et dans un tout autre domaine que le droit suggère la reprise d'une formule préexistante : « pour affirmer, les uns disent *oc*, les autres *oïl*, les autres *si* ».¹² D'autres attestations précoces souvent évoquées sont celles qui en 1289 et 1291 désignent en superposition et substitution à « provincialis » (provençal) des marchands présents aux foires de Champagne.¹³ On est encore dans un tout autre domaine, il ne s'agit ni de pouvoir royal ni de langues littéraires mais d'organisation corporative de marchands.

À l'époque même où apparaissent *occitanus*, *Occitania*, les formules de Bernat d'Auriac dans ce que Martin de Riquer appelle le cycle de sirventés de 1285 (Riquer 1975) établissent bien le lien entre l'appellation et la particule affirmative (et la négative aussi en l'occurrence...) :

E·ls catalas estregz cortes
veyran las flors, flors d'onrada semensa,
et auziran dire per Arago
oïl nenil en luec d'*oc* e de *no*.

(*Et les catalans, courtois mais misérables, verront les fleurs (de lys), fleurs de noble race et ils entendront dire à travers l'Aragon oïl nenil au lieu de oc et de no*. Bernat d'Auriac (Riquer 1975 : 1590 sqq.), je traduis toutefois un peu différemment de l'éditeur). Cette allégeance montre de manière tout à fait intéressante et paradoxale que, au moment même où la *patria occitana* et sa langue se trouvent reconnues dans les institutions du Royaume, le français (que représentent les mots *oïl*, *nenil*) est revendiqué comme un des symboles du pouvoir royal auquel il fait allégeance par un poète de langue d'oc, qui reconnaît de plus que l'occitan est – aussi – la langue des Catalans du royaume d'Aragon (dont il souhaite la défaite). On comprend avec ce texte que, si le diable a porté sa pierre, il l'a fait de façon quelque peu perverse (comme on pouvait s'y attendre) : la langue d'oc est dans le Royaume (au moins pour une bonne part et elle est reconnue dans sa spécificité), mais la langue du Royaume est le français. Cela se dit même en occitan, au prix d'une véritable schizophrénie linguistique.

¹¹ « In civitate nemausense et provincia Narbonensi ac tota terra sive *Lingua de Hoc* » (lettre de Philippe le Bel 1295, citée par Contamine 1997).

¹² « Nam alii *oc*, alii *oïl*, alii *si* affirmando locuntur ». (Dante *De vulgari eloquentia* I, VIII 6 (Rajna 1896)).

¹³ Il est question d'un « représentant de Montpellier et des marchand provençaux, c'est à dire de la langue qu'on appelle vulgairement *langue d'oc* » (« capitaneo Montispezzuli et mercatorum Provincialium de lingua videlicet que vulgariter appellatur *Lingua d'oc* » (Devic & Vaissete 1872-1904 X preuves, col. 245, 247).

Dans le texte de Bernat d'Auriac, les particules *oc* et *no* suffisent à désigner la langue. Cela incite à supposer une lecture qui reconnaisse ce sens dans un texte plus ancien, d'esprit tout différent, du troubadour Durand qui écrit en 1242 lors de l'ultime soulèvement toulousain après la croisade albigeoise (Jeanroy 1904, Lafont 1972 : 275) :

En talent ai qu'un serventes encoc
Per traire a cels qu'an mes pretzs a deroc,
Quar mantenon *no* e han faidit *hoc*.¹⁴

Le texte s'en prend donc à ceux qui « défendent *no(n)* » et ont « chassé/banni *oc* ('oui') ». On peut comprendre, comme Alfred Jeanroy et Robert Lafont, que le roi d'Angleterre et celui d'Aragon qui ont trahi l'alliance toulousaine se voient accuser de ne pas savoir dire « oui » (mais de n'être capable que de refuser leur secours, de dire « non »). On ne peut s'empêcher de supposer que la mise en valeur du mot *oc* qui donne la rime de toute la première strophe de ce poème de combat atteste que *oc*, outre son sens de marque d'accord ou d'approbation, porte aussi l'identification du « lengatge »¹⁵ dont Raimond VII est le champion.

Occitan est une nomination interne, qui nomme la langue par la langue, alors qu'il est commun que les langues portent le nom de ceux qui les parlent ou de leurs constructions politiques : le *français* tire son nom de la *France* et elle-même des *Franks*, on peut de même renvoyer l'*anglais* aux *Angles*... Italien ou Espagnol décalquent des termes géographiques, Toscan ou Castillan renvoient à des constructions politiques. En se disant *langue d'oc*, *occitan* la langue ne renvoie qu'à elle-même, à un de ses mots pris comme emblème. « Los autres han en lors arrest Nostras leys ques Oc oz O dizon. » : « Nos lois régissent les autres (*scil.* les autres que les Français, Normands, Picards, Bretons, Flamands, Anglais, Lombards, Navarrais, Espagnols, Allemands précédemment cités), ceux qui disent *òc* ou *ò* (pour oui) » dans la formulation des *Leys d'amors* (Anglade 1919 : II, 178). Il y a bien sûr d'autres désignations plus partielles et élargies : limousin et provençal... plus tard gascon. Il est frappant de voir comment les limites que les linguistes donnent encore aujourd'hui (sur des bases philologiques totalement étrangères aux grammairiens médiévaux) sont déjà celles des descriptions médiévales : les *Leys* énumèrent Périgord, Quercy, Velay, Auvergne, Limousin, Rouergue, Lodévois, Gévaudan, Agenais, Albigeois, Toulousain, Carcassonnais, Narbonnais, Biterrois, Montpelliérain, Agathois... et « tut cil que son lor sosmes ». La Provence n'est pas citée, sûrement pas pour les raisons linguistiques (les traits qui distinguent le provençal ne sont pas encore apparus à l'époque des *Leys*) mais plutôt, comme le suggère Robert Lafont, pour des raisons politiques : la Provence est alors hors du royaume de France (Lafont 1984). La Catalogne n'est pas davantage mentionnée et sans doute pour la même raison.

Dans les *Rasons de trobar*, un traité grammatical bien antérieur (entre 1200-1213) de Raimond Vidal de Bezaudun, l'occitan pris globalement est nommé *limousin* et sa géographie n'oublie pas la Provence : « Perque ieu vos dic que, quant ieu parlarai de 'Lemosy' que totas estas terras entendas et totas lor vezinas e totas cellas que son entre ellas. (i.e. explicitement entre le Limousin, la Provence, l'Auvergne et le Quercy et implicitement la Catalogne d'où écrit l'auteur) » (Marshall 1972 : 4). Même géographie bien repérée, Provence et Gascogne incluse, dans le *Partiment* d'Albert e Monge (Appel 1907 : 136; Riquier 1975 : 1135) Albert

¹⁴ *J'ai envie d'encocher la flèche d'un sirventés pour tirer contre ceux qui ont causé la ruine du Mérite pour avoir soutenu non et banni oui* « Le Mérite », en occitan *Prètz* une des valeurs courtoises revendiquée aussi par la *Chanson de la croisade albigeoise* (merci à Gérard Gouiran pour son conseil dans la traduction de ces vers).

¹⁵ Pour cet emploi de « lengatge » qui désigne un groupe humain cf. *Cançon de la crosada* 153,41 (Martin-Chabot 1931) et le commentaire de Simone Weil (Novis : 1943).

dans ce débat (*partiment*) est sans doute le troubadour Albertet (1194-1221) et le nom de *monge* (« moine ») souligne l'adhésion de ce personnage, réel ou imaginaire, à la cause cléricale de la Croisade dont le texte est contemporain :

Monges, causetz, segon vostra sciensa
qual valon mais : Catalan o Franses ?
e met de sai Guascuenha e Proensa
e Limozin, Alvernh'e Vianés,
e de la met la terra dels dos res;¹⁶

Le débat porte sur la valeur respective (« qual valon mais ») des Français et des Occitans que curieusement le texte nomme dans leur ensemble « Catalans » (ce qui n'est qu'un retour de nomination d'un terme encore flottant à l'époque, puisque le catalan est un prolongement ibérique de l'occitan, secondairement autonomisé).

On vient de voir qu'Albertet inscrit très explicitement le gascon dans les terres « catalanes » et donc occitanes. Plus tard, dans le même sens, le pape Clément V, Bertrand de Got né vers 1264 près de Villandraut (actuellement en Gironde), est dit « Gascoing de la langue la, que l'en apele langue d'o » par Geoffroy de Paris (Contamine 1997 : 209).

Les avocats de la thèse qui fait du gascon une langue distincte de l'occitan¹⁷ citent régulièrement à l'appui de leur thèse le *descort* de Rambaut de Vaqueyras et divers passages des *Leys d'amors* (Rohlf 1970 : 1, cf. Massoure 2007 : 223 sqq. pour une présentation du débat dans lequel l'auteur ne prend pas position). Le *descòrt* est un poème, un *vèrs*, qui fait très classiquement l'éloge d'une *dòna* mais affecte de le faire dans la discordance linguistique (*descòrt* signifie cela : « désaccord »). De fait, chaque strophe change de langue, et la dernière strophe change de langue chaque deux vers. Mais à un autre niveau le *descòrt* oppose deux formes strophiques et donc deux formules musicales comme le souligne Martin de Riquer (Riquer 1975 : 840), et de ce point de vue, la strophe gasconne partage le système d'alternance de rimes masculines et féminines et donc la mélodie du texte écrit dans la langue commune du *trobar*. Tout se passe comme si le gascon représentait un écart mineur, un moindre *descòrt*, que les autres langues, une altérité interne, qui vient redoubler dans l'occitan même la grande discordance sur laquelle joue le texte. On peut se demander s'il n'y a pas un jeu pour Rambaut à faire du gascon (presque) une autre langue. De même on peut suspecter chez les grammairiens puristes des *Leys d'Amors* que la distance gasconne est plus celle d'un niveau de langue que d'une autre langue, ainsi du bétacisme relevé comme gascon qui devait être extrêmement vulgaire, mais aussi très répandu à Toulouse au XIV^e siècle (cf. Lieutard et Sauzet 2010). Ainsi au livre II, après une énumération des langues étrangères puis des diocèses qui sont de langue d'oc, Molinier, compilateur des *Leys*, conclut : « Pero de nostras Leys s'aluenha La parladura de Gascuenha » (Anglade 1919, II : 178-179). On remarque que le propos se fait descriptif : il ne s'agit plus de dire qui est soumis par principe aux règles des *Leys* et à la norme que propose Molinier, mais de constater l'écart du gascon. Le gascon est de nouveau évoqué au Livre III p. 163 à propos d'un débat normatif sur les formes du prétérit: Molinier réproche les premières personnes *dissigui* et *figui* (il recommande *dishi* et *fi* ou *fezi*,

¹⁶ Moine, choisissez, pour autant que vous le sachiez, qui a le plus de valeur ? Les Catalans ou les Français ? Et de ce côté-ci (celui des « Catalans ») je mets la Gascogne et la Provence, le Limousin, l'Auvergne et le Viennois, et de l'autre côté (côté français) je mets la terre des deux rois (les terres des rois de France et d'Angleterre).

¹⁷ La thèse est réactivée dans Chambon & Groeb 2002 sur des bases de pure phonétique historique qui demandent une discussion qui ne saurait être menée ici. Notons seulement que l'ancienneté d'un changement phonétique n'implique pas sa capacité à détacher comme une langue distincte le parler qui le connaît.

pour « je dis », « je fis ») et il relève que ceux qui emploient de telles formes le justifient en disant que ce sont des formes habituelles et que « per aquesta manera es acostumat de dire en Tholoza e fora Tholoza, en diverses locz de Gascuenha ».¹⁸ Donc Molinier rejette des choix linguistiques que d'autres justifient par un usage toulousain et ses prolongements gascons.¹⁹ Poursuivant le raisonnement, Molinier, embarrassé par l'adage de son autorité favorite Ath de Mons selon qui « us acostumat excusa fals parlat »²⁰, soutient que pour justifier une forme il ne suffit pas de l'usage d'une ville. Il faut un diocèse entier... Mais il envisage possible que des diocèses gascons entiers utilisent des formes qu'il réproouve... et c'est là qu'il reprend la liste des idiomes étrangers en insérant cette fois le gascon au beau milieu de la liste.

Une note au manuscrit des *Leys* (1919, II 176) que nous donne Anglade (qui la date du XIV^e siècle) éclaire le propos sur le gascon : « quals lengatges son recebutz e quals defendutz »²¹ dit-elle. La censure du gascon comme étranger permet de refuser des textes sur une base normative. Dans les *Leys*, le gascon n'est une autre langue que par hyperbole de censure puriste.

3. Déchéance moderne

Après le moyen âge, la déchéance sociale de l'occitan ne s'accompagne pas de l'effacement de sa perception comme un tout. L'écriture est locale parce qu'il n'y a pas de raison qu'elle ne le soit pas (il n'y pas de référence active à un corpus ancien) et parfois l'horizon est tout aussi local. Mais personne ne remet en cause qu'il y a une langue d'oc. Auger Gaillard, écrit en « lenga rabastinesa », en occitan local de Rabastens, un idiome pour lui sans passé. Mais il trouve évident de proposer comme interprète de sa langue auprès du roi, s'il ne la comprenait pas, le duc de Joyeuse (issu du Vivarais, assez loin donc de l'Albigeois, mais de Languedoc et de Langue d'oc, cf. Nègre 1970 : 24). Pey de Garros (vers 1525- vers 1583) revendique pour le gascon *stricto sensu* la primauté dans un espace linguistique qu'il ne décrit pas exhaustivement mais qu'il conçoit explicitement comme plus vaste que la seule province de Gascogne (dans l'adresse « au lecteur » des *Poesias gasconas* où Garros oppose le gascon au sens large et le « français celtique »²²). Il reprend ainsi à son compte la désignation de l'ensemble des Occitans comme « Gascons » par les gens d'oïl. On peut bien appeler « Gascons » tous les Méridionaux, tous les Occitans, puisque les Gascons sont les plus excellents d'entre eux. On peut relier l'émergence et l'élargissement du terme gascon au XVI^e puis au XVII^e siècle à sa marginalité médiévale. Si les traits populaires toulousains étaient stigmatisés en étant assimilés à du gascon, le rejet de ces formes et de cet idiome dépendait du maintien de l'acrolecte littéraire (bien attesté) et social (très probable) mis en place au moyen-âge. La chute des formes prestigieuses occitanes a libéré les formes gasconnes comme l'appellatif « gascon ». Les réactivations de la langue, se fondent désormais sur une oralité bien moins stratifiée que celle qui prévalait quand l'occitan occupait toute l'échelle des distinctions sociales et culturelles. La censure du gascon par les *Leys* était en

¹⁸ « C'est ainsi que l'on a coutume de parler à Toulouse, et hors de Toulouse et en divers lieux de Gascogne. »

¹⁹ Le fait est que les *Leys* évoquent et discutent régulièrement des formes gasconnes et que la censure de cet idiome relève plus de la distinction linguistique que de la véritable étrangéité. Ainsi au livre III (p. 103), explicitement, la substitution de *h* à *f*, le traitement gascon de l'-LL- latine gémisée et le bétacisme (qui probablement était déjà la règle de l'usage populaire toulousain au temps de la rédaction des *Leys*). On remarque aussi plusieurs fois que des formes discutées (rejetées mais envisagées) sont gasconnes comme *plau* pour *plòu*, *baterà* pour *batrà* (*ibid.*, III, p. 100).

²⁰ « L'usage excuse les incorrections ».

²¹ « Quels langages sont autorisés (au concours des Jeux floraux) et quels langages sont interdits. » Notons que cette note est grammaticalement fautive, elle ignore la déclinaison que les *Leys* enseignent à maintenir.

²² La préface de Pey de Garros est rééditée dans Courouau 2001.

partie celle des formes populaires. Un occitan qui se relance comme langue d'écriture à partir de l'oral peut se dire gascon. C'est la situation de Pey de Garros, qui prolonge et rationalise les graphies médiévales, mais qui ne se revendique d'aucune production littéraire antérieure (la littérature des Gascons est perdue selon lui). Son inspiration est antique et populaire (Courouau 2008 : 245 qui souligne l'authenticité du folklore qu'évoque Garros). La désignation « gascon » déborde la Gascogne à partir du XVI^e siècle en accompagnant un occitan qui se relance à partir de son oralité après la ruine de ses acrolectes civiques et littéraires classiques. Voilà comment on peut comprendre ce paradoxe d'un gascon qui après avoir été rejeté comme étranger devient le nom de toute la langue d'oc.

Dans les temps modernes, le « Provançal, Toulouzein ou Gascon » comme le dit Peletier du Mans en l'opposant au français (*Dialogue de l'ortographe e prononciation Francoese* 1555, cf. Caput 1972 : 116) dans une formule qui est à la fois énumération et équation, la langue du pays d'*Adiousiatz* etc. est bien déchue et du coup dépourvue de cette forme illustre que le français ne cesse de perfectionner, mais elle reste une. On comprend dans cette logique l'occitan de Molière (Sauzet 2005). On sait que Molière a écrit un rôle en occitan pour deux scènes de M. de Pourceaugnac. Lucette, une « feinte gasconne », arrive de Pézenas pour accuser M. de Pourceaugnac de l'avoir épousée puis abandonnée. Lucette ne parle qu'occitan. Elle parle une langue composite (il y a des éléments toulousains (*damb* 'avec'), d'autres du bas Languedoc (*ame* id.)), mais aucune forme n'est factice et la langue est correctement construite. Cet occitan ne pouvait susciter de soupçons d'inauthenticité à personne, sauf aux dialectologues (encore à venir) et aux Piscénois (peu nombreux et sûrement magnanimes). L'occitan, le « gascon » s'apprend en ce temps-là, que l'on soit Molière à la ville, ou que sur scène on soit une Lucette qui, si elle feint, a dû aussi apprendre. Faute de statut, cette langue ne s'apprend pas (en tant que langue de prestige), mais l'instant d'une fiction elle trouve naturellement ce fonctionnement. Le temps d'une intrigue, Molière invente une sorte de koinè d'occitan méridional, qui fonctionne parfaitement aux oreilles du limousin Pourceaugnac (même si elle ne l'arrache pas, tel l'écolier son compatriote évoqué par Rabelais, à une francophonie moins innovante que celle de son devancier, mais bien constante). Le texte de Molière suggère de lire l'occitan du XVII^e comme une langue « suspendue ». Sa présence et son unité n'est niée par personne, mais sa non-institution n'est pas beaucoup plus contestée.

S'il a nommé l'occitan ou sanctionné la nomination de cette langue en intégrant les terres toulousaines au royaume, le pouvoir royal ne le nomme plus quand il instaure en 1539 l'usage du seul français comme langue des actes publics par l'ordonnance de Villers-Cotterêts (« en langage maternel français et non autrement »). L'occitan (seule autre langue vulgaire d'usage public dans le Royaume) est exclu sans être nommé. Son éviction n'opère pas comme une lutte, qui suppose une forme de commensurabilité, mais comme une invalidation radicale. L'édit pose un espace où il n'y a de place que pour une seule langue, il invente pour le français un nouveau statut (l'officialité explicite) qui creuse un abîme avec les autres idiomes, en pratique avec l'occitan.

On peut lire aussi que le « et non autrement » suggère qu'il fallait faire un choix et que ce qui aurait pu advenir pour l'occitan n'était pas de se maintenir et de se développer en son domaine, mais d'occuper la place-même que le français occupe. On ne peut légiférer que sur l'unicité linguistique. C'est un thème que l'on voit formuler dans un autre moment crucial pour l'économie des langues en France : la période révolutionnaire. À la veille de la révolution, Rivarol dans son fameux « Discours » exprime clairement la bipartition de la France romane. Il nomme les deux langues « picard » et « provençal » (« la France,

naturellement partagée par la Loire, eut deux patois, auxquels on peut rapporter tous les autres, le picard et le provençal. ») (Rivarol 1784).

Rivarol n'est ni un mauvais dialectologue ni un mauvais sociolinguiste. Son discours ne pose pas l'Universalité du français en programme au nom d'une excellence intrinsèque, mais la constate et l'explique par la suprématie politique et la puissance du Royaume en son temps. Mais (entraîné par la perversité avec laquelle le diable a porté sa pierre, reconnaissant l'occitan mais faisant du seul français la langue royale), il envisage pour l'occitan – le provençal comme il l'appelle – non pas d'avoir pu poursuivre un destin prospère à côté du français, mais d'avoir occupé la place-même qu'occupe le français. On n'envisage l'autre langue comme langue de pleins droit et statut qu'en supposant qu'elle aurait remplacé le français (si le siège du gouvernement etc.). Cela revient à suggérer à la fois que promouvoir l'occitan changerait tout (il faudrait déchoir le français pour promouvoir l'occitan), mais dans le même temps ne changerait rien : il n'y aurait toujours qu'une langue (plus sonore certes... mais peut-être un peu trop).

L'abbé Grégoire prolonge Rivarol de ce point de vue. Lui aussi pose occitan et français comme des doubles ou des jumeaux.²³ L'aspect nouveau de son texte c'est le programme de destruction des patois. L'occitan apparaît du coup sous deux figures, deux altérités vis-à-vis du français. D'une part c'est l'autre langue, que la fortune du français condamne à l'infortune, d'autre part il participe de la multitude des patois. Il faut détruire ces derniers et les Méridionaux doivent renoncer à la première, parce que Jean-Jacques vaut mieux que Godolin (écrivain occitan du XVIIIe siècle, que Grégoire mentionne).²⁴

4. Le patois et les linguistes

Le terme patois mérite qu'on s'y arrête. Jean-François Courouau a montré la rareté du mot jusqu'au XVIIIe siècle (Courouau 2005). Courouau souligne aussi que le mot apparaît d'abord sous la forme « mon... son patois » (avec un possessif). Le mot indique d'abord la façon propre de s'exprimer d'un individu (sans nécessairement de jugement). On a peut-être des traces de cet usage innocent dans l'emploi de *patois* en Val d'Aoste (où il est revendiqué comme désignation de l'idiome local francoprovençal) et à Benasc (Chuan-Carlos Bueno c. p.). Ces patois-là sont l'équivalent de ce que les Occitans d'Italie appellent « *nòstra mòda* », notre façon de parler.

Avec Grégoire et déjà dans l'Encyclopédie, la particularité s'objective, elle passe de l'intimité (mon patois) à l'entomologie, le patois devient une multiplicité grouillante qu'il s'agit à la fois d'éliminer et accessoirement, au passage, de décrire (pour le rapport Grégoire et son analyse cf. Certeau & *alii* 1975).

Il n'est pas nécessaire de revenir sur le fait souvent répété que le terme patois invalide le statut de langue de l'occitan. Qualifié de « patois », l'occitan se trouve privé de sa seule force, qui est de former une langue à travers sa variété et malgré sa déchéance. Selon une formule que donnent les locuteurs qui ont intériorisé ce statut, le patois ne s'apprend pas, il se sait, il se

²³ Pour ces rapports de double cf. Sauzet 1987. Bernard Cerquiglini le formule plaisamment en disant que l'occitan est le « Masque de fer du français ».

²⁴ Voir Sauzet 1989 pour des détails.

parle.²⁵ Tant qu'il désignait avec un possessif la manière propre de parler d'une personne, le patois n'était pas exclusif de la reconnaissance d'une langue (même s'il en permettait l'ellipse). Quand on passe de « mon patois » à la formule objective « le patois » et « les patois » on pose un terme qui est un nom commun fonctionnant comme nom propre. (Sauzet 1989) ou un « glossonyme » qui sert de « logonyme » Boyer 2005, 74, 78 (après Laurendeau 1994), c'est-à-dire un mot qui désigne une langue par son statut, et en l'occurrence son statut de non-langue. Ce paradoxe rend l'occitan proprement impossible à revendiquer et on comprend que la défense de la langue soit passée par le rétablissement d'un nom, *provençal* pris au sens large surtout par le Félibrige²⁶ en même temps que *langue d'oc*, et *occitan*, que privilégie l'occitanisme actuel. Mistral a eu un échange révélateur avec les promoteurs de l'*Armanac patouès de l'Ariejo* qui en viennent à affirmer que « leur patois » n'est pas « un patois »²⁷ : ils adhèrent à l'emploi du mot comme désignation de ce qui est leur manière propre, mais veulent refuser la réduction qu'implique l'objectivation. Ils voudraient que *leur* patois ne soit pas un patois... mais pour cela il faut qu'il soit nommé autrement : *provençal*, *langue d'oc*, *occitan*.

Si les locuteurs ont pu être ainsi pris au piège de l'objectivation, celle-ci n'est pas sans relation avec le travail des linguistes. « Patois » n'est pas comme on pourrait le croire un terme que le linguiste ne fait qu'emprunter aux locuteurs parce que c'est celui qu'ils emploient. Si les locuteurs disent « patois » (disaient plutôt, les choses changent et le mot « occitan » est aujourd'hui largement accueilli par les locuteurs naturels –comme on dit- de la langue), c'est en fin de compte par reproduction d'un discours transmis par l'école et validé par les linguistes. Même si, dans sa fameuse conférence de 1888, Gaston Paris dit « parler », il définit un objet de la linguistique que peut parfaitement recouvrir le mot « patois » (Paris 1888). C'est d'ailleurs le mot « patois » qu'Albert Dauzat, grand promoteur des études dialectologiques, emploie et valide comme titre d'un ouvrage de vulgarisation (Dauzat 1927). « Patois » c'est la langue en tant qu'objet naturel et donc qu'objet étudiable. C'est, décidément, la langue qui n'est pas la langue du linguiste (pas celle dont il se sert en tant que linguiste). Les langues (les langues instituées et cultivées que parlent les linguistes) en tant qu'elles font l'objet d'une élaboration ne sont pas des objets d'étude aussi purs que les patois. Dans cette conception un patois peut devenir une langue, mais n'appartient pas à une langue. Le français est un patois promu. Voilà en un sens une analyse modeste : rien d'intrinsèque ne prédestinait ce parler, celui de l'Île de France, à devenir la langue qu'est le français. N'importe quel patois aurait pu, si les circonstances l'avaient voulu, connaître le même destin. Si, toutefois, aucune supériorité initiale n'est posée, la mutation produit une altérité radicale et une supériorité absolue. Les patois et la langue n'ont rien à voir ensemble, sauf l'origine, qui reste repérable comme le patois dans la langue. En ce sens, c'est en tant que patois que le français peut faire l'objet d'une étude de phonétique historique qui devra écarter bien plus de perturbations dues à l'élaboration de la langue que l'étude d'un vrai e pur patois exempt de ces artifices.

²⁵ « Lo patoès aquò s'apren pas, aquò se sap. » (Lozère, d'un locuteur né dans les années 1920, formule rapportée par André Bianchi, c.p. 1985). « Lo patoès s'apren pas, se parla » Thibaud Marty (locuteur du Lot, né vers. 1980 qui cite en juin 2009 cette formule de son grand-père).

²⁶ Le félibrige connaît aussi le mot *occitan* (cf. l'article *óuccitan* du *Tresor dóu Felibrige* et l'emploi du terme dans les statuts du félibrige ou les interviews de Mistral (Martel 2010. p. 344-5)

²⁷ « S'ai metut le mot *patoues* dins le titre, es per pla fe bese so que bolen fer, aquo's a dire, un almanac, escriut dins notre lengatge, que n'es pas un *patoues*, mes uno lengo poulido... » (« Si j'ai mis le mot 'patois' dans le titre, c'est pour bien montrer ce que nous voulons faire, un almanach écrit dans notre langage qui n'est pas un patois mais une belle langue etc. ») (Léon Gadrat 1892 in Duthil 2009, p. 39).

Les patois sont la langue à l'état natif que le linguiste étudie. Ils ne sont pas les formes d'une langue à côté de ses formes prestigieuses. Les patois d'oïl ne sont pas des patois français (on lit d'ailleurs très rarement cette expression²⁸) et du coup les patois d'oc ne sont pas des patois occitans... et comme l'occitan (ou le « provençal ») n'est pas la langue au statut politiquement, socialement et culturellement sanctionné qu'est le français, l'occitan (ou le provençal) n'existe pas. En faisant abattre par la science enfin « mieux armée » la muraille entre parler d'oc et parler d'oïl, Gaston Paris évacue l'existence d'une autre langue en France que le français. Il n'y a que des patois.

C'est donc en tant qu'il n'est pas une langue, en tant qu'il est une multiplicité de patois qu'on ne consentira peut-être à dire d'oc que par commodité de langage, que l'occitan est étudié par les linguistes. Le patois objectif, déjà en projet chez Grégoire, présent derrière le terme « parler » de Gaston Paris et très explicite chez Albert Dauzat, est un concept de linguiste : le patois, pour un état épistémologique de la linguistique, c'est le langage humain comme objet naturel étudiable.²⁹ Et cette étude est exclusive de la manipulation consciente par les locuteurs : il est mauvais pour la science que les paysans qui parlent patois lisent les *Félibres* ou que leurs enfants étudient à l'école une langue dont on dirait que ces patois sont une forme... Très logiquement, Albert Dauzat, dont les travaux ont été consacrés pour une très large part à l'occitan d'Auvergne, qui a lancé à la veille de la seconde guerre mondiale le nouvel *Atlas linguistique de la France* (programme qui donnera les *Atlas linguistiques régionaux*), s'est opposé au vote de la loi Deixonne en 1951.

Bien sûr, cette position n'est pas la seule. Jules Ronjat notamment donne l'exemple d'un linguiste qui n'oppose pas description scientifique et revendication linguistique et culturelle. Il est en même temps linguiste et *Félibre* et cela se traduit par le fait qu'il considère dans la somme consacrée à l'occitan les parlers locaux non comme des patois qui ne se relient que par leur origine latine, mais comme des formes du « provençal » (qui pour lui va de Menton jusqu'à Bayonne). Il se traduit aussi par l'usage de la graphie félibréenne d'usage à côté des notations phonétiques, usage qui manifeste en pratique l'intégration des parlers locaux dans une langue, par ailleurs instrument de production littéraire.

La conception qui fait du patois, du parler local non relié à un standard, à une forme et à des usages prestigieux, l'objet de la linguistique se relie à la conception française de la nation. Selon cette conception, la nation est un choix politique qui induit l'adhésion à une culture. Elle n'est pas préfigurée par un espace linguistique. La langue n'a pas d'espace ou ce qui revient au même, son espace coïncide avec l'espace politique. Dans l'espace, les patois se relient par des isoglosses, mais elles ne dessinent rien de stable et surtout pas des langues. On doit parler français parce qu'on est français, que le patois que l'on parle soit ou non indoeuropéen, soit ou non roman, soit d'oc ou d'oïl n'a pas d'importance. Cela ne légitime ni ne délégitime l'appartenance nationale et l'étude exclusive du français. L'étude des patois n'est affaire que des linguistes, les locuteurs qui les parlent n'ont pas besoin de les étudier.

Les linguistes ne peuvent donc aujourd'hui se laver les mains de l'emploi du mot « patois ». Le statut de leur objet affecte leur pratique-même. Au contraire de prédécesseurs qui ont

²⁸ Chez Girard de Rialle, elle signifie « patois de la France » même si par ailleurs cet auteur maintient dans son projet d'études dialectologiques systématiques une vision qui reconnaît, selon la tradition, l'appartenance des parlers romans de France à deux domaines linguistiques, oïl et oc (Rialle 1868).

²⁹ Une linguistique qui a recours au jugement de grammaticalité privilégie au contraire le linguiste qui est en même temps locuteur. La difficile rencontre de la grammaire générative et de la dialectologie en France s'enracine en fin de compte dans les présupposés épistémologiques qu'implique le terme de « patois ».

validé une coupure entre les parlers qu'ils étudiaient en les qualifiant de « patois » et la possibilité d'une langue, les linguistes peuvent établir un continuum entre la langue qu'ils étudient et celle qu'ils utilisent eux-mêmes, ou du moins qui peut être utilisée dans un usage cultivé et conscient, littéraire, scolaire ou scientifique. Charles de Tourtoulon et Octavien Bringuier auraient réduit au silence le négationnisme linguistique de Gaston Paris si, en plus de repérer la limite géographique de l'occitan et du français,³⁰ ils avaient écrit en occitan dans la *Revue des langues romanes*. Cette revue a défendu sur la question de la langue des positions opposées à celles des universitaires parisiens (Gaston Paris, Paul Meyer au premier rang), la revue accueille la production littéraire en occitan, mais ne franchit pas le pas de l'emploi métalinguistique de la langue. Il faut attendre les années 1920 ou 1930 pour trouver un usage didactique de l'occitan (par Louis Alibert, Louis Delhostal, Joseph Salvat ou Jules Ronjat lui-même). La rédaction de travaux de réflexion théorique en linguistique n'apparaît que dans l'occitanisme des années 1960 (Pierre Bec, Robert Lafont).

Le premier rôle que peuvent jouer les linguistes est de briser l'opposition entre description scientifique de l'occitan et pratique de la langue. Cette opposition établit une hétérogénéité radicale entre le linguiste et l'informateur, elle l'établit aussi entre la pratique scientifique et l'usage cultivé de l'occitan. Dans cette perspective le locuteur natif est rejeté dans le monde naturel et la production culturelle occitane est renvoyée, elle, à l'insignifiance. Concrètement, même quand il n'utilise pas l'occitan comme langue d'écriture, le linguiste peut en faire un usage métalinguistique auxiliaire, en recourant par exemple à des gloses orthographiques dans la langue-même (et pas seulement à des formes phonétiques et à des traductions) ou en lemmatisant par des formes standard de la langue (comme le faisait déjà Ronjat, et cf. Sauzet 2002, Brun-Trigaud & Sauzet à paraître).

En tant qu'ils sont ceux parmi les intellectuels qui sont le plus directement impliqués dans la manipulation consciente de la langue, les linguistes ont une responsabilité particulière. En plus de surmonter dans leur pratique l'opposition langue-objet / langue-sujet, ils peuvent contribuer à la mise en place de formes linguistiques utilisables pour réaliser en pratique l'unité de fait de la langue occitane. Linguistique descriptive et appliquée doivent en occitan comme dans toute langue demeurer distinctes, mais peuvent être pratiquées l'une et l'autre, éventuellement par les mêmes personnes et en se nourrissant l'une l'autre.

5. L'occitan contre Babel

Alain Rey insistait récemment (printemps 2011) dans une émission radiophonique sur le fait que le français n'est pas la langue d'un seul pays, fait évident mais que les propos fréquents qui font de la langue la première marque de l'identité française ou de l'appartenance nationale semblent oublier. On ne peut donc, sauf à prévoir d'annexer la Wallonie, la Suisse romande et le Québec (sans parler des francophonies moins installées) faire du français un trait qui fonde spécifiquement l'appartenance à la communauté nationale.

J'ai souligné déjà ailleurs que la lecture commune ou proverbiale de l'épisode de Babel est fautive, décalée (Sauzet 1989). Babel n'est pas la condamnation de la diversité mais de l'unilinguisme. C'est l'unilinguisme qui porte à l'ambition démesurée que symbolise

³⁰ Tourtoulon et Bringuier 1876. Par ailleurs, l'analyse du débat par Guylaine Brun-Trigaud montre que scientifiquement il tourne à l'avantage de la thèse qui pose l'existence d'une limite linguistique repérable entre occitan et français (cf. Brun-Trigaud 1989, synthétisé dans Martel 2010, p. 403 sqq.). Malgré son inadéquation empirique, la thèse de Gaston Paris est reprise par John Lyons dans sa très influente introduction à la linguistique (Lyons 1970, pp. 29-30).

l'érection de la tour. Cette course folle vers la hauteur, cette compétition dans la verticalité est interrompue par le brouillage, la multiplication des langues. Le brouillage n'est pas tel qu'il ne laisse des communautés, plus petites, qui se dispersent horizontalement et couvrent la surface de la terre. À Babel c'est l'unilinguisme et c'est l'indistinction que porte et symbolise celui-ci qui est crise. Le multilinguisme c'est la paix. La nation en un sens est une Babel, une Babel unilingue d'avant le brouillage divin. On oppose à juste titre la conception allemande, issue de Johann Herder, et la conception française de la nation, formulée notamment par Ernest Renan. La conception française est celle du choix politique, de l'appartenance choisie. La conception allemande repose sur la constatation de la communauté linguistique et culturelle. Mais pour opposées qu'elles soient dans leur point de départ, les deux conceptions se rejoignent dans leur objectif. Dans la conception française il s'agit que la langue et la culture recouvrent l'espace politiquement défini. Les citoyens français doivent parler français. Dans la conception allemande la nation objective linguistiquement définie doit devenir aussi nation politique. Dans les deux cas, le résultat, est une construction où l'espace linguistique et l'espace politique coïncident. C'est le modèle qu'ont recherché (avec plus ou moins de succès et de résistance) les États européens modernes, et qui représente un modèle à l'échelle mondiale. C'est clairement un modèle qui a atteint ses limites aujourd'hui.

L'État national moderne est un avatar de sacré immanent : un absolu sur terre. La patrie est ce pourquoi on doit mourir, ce qui mérite tous les sacrifices et doit passer avant toute autre allégeance, famille, amour ou religion. En ce sens la « laïcité » dont on débat quelque peu ces temps-ci est un concept ambigu. Ce qui est clair pour tous, c'est que la laïcité implique que l'État n'est pas soumis à la religion, que le politique ne doit pas être un prolongement du religieux, ni en recevoir sa légitimité. Mais cette séparation peut recevoir deux lectures opposées : elle peut signifier une relativisation, une désacralisation du politique, du domaine de César distingué de celui de Dieu. Elle peut au contraire reporter sur l'État et sur la nation le caractère absolu et transcendant de la religion, renvoyée désormais « à la sphère privée ». La laïcité peut, selon une lecture, permettre l'État absolu, selon l'autre, accompagner l'État modeste.

La mise en décalage de l'ordre linguistique et donc culturel d'avec l'ordre politique participe de la désacralisation du politique. La démesure de Babel (de la Babel unilingue qui construit la tour) est celle de la simplicité, un État, une nation, une langue... Nous vivons dès à présent dans des structures politiques multiples qui, pour partie (l'Union européenne, pour ne pas parler de l'ONU et des divers « G » 8, 20..), dépassent le cadre de l'État nation historiquement construit.

Comme le déploiement du français au-delà des frontières de la République, l'occitan, à la fois plus petit et un peu plus grand que la République (par le Val d'Aran, les Vallées occitanes et La Garda en Calabre), invite à penser le nécessaire découplage de l'espace culturel et de l'espace politique. Il ne s'agit pas de construire une nation-État occitane qui imiterait l'État nation français (ou allemand). Le politique qu'il faut construire est à la fois continental européen et local-régional. La *patria occitana* n'est pas une « petite patrie », un local subsidiaire qui se cale dans les alvéoles du grand tout. Quand on replie l'occitan sur un de ses espaces dialectaux, région ou demi-département, on lui retire la vertu du décalage.

On peut définir une langue en tant que langue externe, comme le lien de locuteurs à un corpus. L'occitan est en ce sens une langue irrécusable. Aucun localisme n'empêchera Mistral d'avoir lu tous ses prédécesseurs disponibles des Alpes aux Pyrénées comme en atteste le *Tresor dóu Felibrige*, Bodon d'avoir lu les Troubadours, ni Manciet et Lafont (entre autres)

de dialoguer dans leurs œuvres etc. Cela soit dit sans ignorer les coupures, les redécouvertes, les localismes subis ou voulus. L'occitan a fonctionné comme langue avant que n'émerge le modèle national préfiguré par le modèle royal. Ce modèle royal est le modèle que Weinreich résume par sa phrase qui fait de l'armée et de la flotte la condition de la langue. L'occitan a émergé comme langue sans être l'effet d'une construction politique ou d'un « dérangement » ethnique. Le développement de ses acrolectes n'a certes pas été indifférent aux pouvoirs féodaux méridionaux, aquitains, toulousains, provençaux, auvergnats... Mais il a aussi été porté hors de son domaine propre, en Italie notamment, et le pouvoir Aquitain s'étendait aussi sur des terres d'oïl. Le fonctionnement d'une langue, son développement littéraire ou administratif ne peut pas ne pas être affecté par l'attitude des institutions politiques qui tiennent son aire, et il ne peut pas ne pas affecter en retour ces institutions. Mais ce lien n'est pas nécessairement simple et univoque. La langue n'est pas indifférente à la *navy* ou à toutes formes d'institutions qui peuvent la promouvoir ou la rejeter, mais elle n'est pas un simple effet de ces institutions.

L'occitan ne possède en fait qu'une institution qui le soutienne : c'est sa littérature. L'importance du *trobar*, de l'invention en langue d'oc de la lyrique courtoise, est universellement reconnue. Personne ne conteste par ailleurs la réussite, sur le plan de la création littéraire, du Félibrige et plus globalement de la renaissance littéraire mise en route au XIX^e siècle, ni le prix Nobel de littérature de Frédéric Mistral (on se contente souvent de l'ignorer). Pour l'époque contemporaine, il est arrivé que la presse nationale évoque Max-Philippe Delavouët, Jean Boudou, Max Rouquette, Bernard Manciet ou Robert Lafont. Cela ne signifie pas que la culture commune (par les manuels scolaires par exemple) accorde une place importante à cette production ou en fasse une lecture précise. C'est toutefois un support de légitimité qu'il arrive qu'on accorde à l'occitan. Cela est vrai du côté de la culture légitime dont les porteurs les plus éclairés ne peuvent totalement ignorer la production occitane. Cela est vrai aussi du côté des locuteurs de l'occitan. Il est rare, même si leur conscience linguistique les conduit à ne considérer ce qu'ils parlent que comme patois, qu'ils n'aient pas connaissance que telle personne dans les environs fait ou a fait un usage de patois ou de quelque chose qui s'y rattache pour écrire des vers ou des contes.

C'est d'ailleurs de fait par la littérature que l'occitan, après son effacement devant le français comme langue de prestige, a reçu une forme de validation, d'illustration, qui le projette et le pose au-delà de son usage social. Les entreprises d'écriture occitanes sont diverses dans leurs ambitions et quant au statut qu'elles assignent à la langue. Certaines développent une ambition pour la langue en la projetant sur un territoire, comme Garros, ou en contestant son abandon par l'élite aristocratique (Francés de Cortèta). D'autres revendiquent hautement une forme locale, mais qui est celle d'une capitale, ce qui relativise ce localisme (Godolin). D'autres construisent une œuvre qui se coule totalement dans la diglossie et en exploite les potentialités créatrices, mais, ce faisant, valorisent paradoxalement la forme linguistique dont la dévalorisation fonde le burlesque dont ils jouent (Joan Baptista Fabre). On pourrait multiplier les profils. Il faut attendre le XIX^e siècle pour voir, avec le Félibrige, une entreprise organisée et consciente se proposer de restaurer le statut de l'occitan. Et l'on sait la place, centrale, que la littérature joue dans le Félibrige qui l'investit d'une mission rédemptrice. En fait le relèvement de la langue se confond avec la production littéraire et la restauration d'une littérature. L'occitanisme, issu du Félibrige, s'il se montra soucieux, notamment et visiblement dans les années 60, de prendre en compte les réalités sociales du pays d'oc, a compté et compte toujours dans ses rangs nombre d'écrivains et développe un discours où la littérature est une puissante légitimation de la langue.

Ironiquement, cette institution dérisoire (combien de divisions ?) qu'est une littérature, complétée du recueil d'une oralité populaire multiforme, ce corpus sédimenté de la culture occitane, est peut-être aussi l'institution la plus pertinente. L'occitan est très mal armé s'il s'agit d'être le support d'un nouvel État-nation. Il est très bien armé pour être une langue insérée dans la culture européenne et mondiale et pour être le support d'une culture totale : disposant de ressources propres et capable d'intégrer l'apport des autres cultures. En particulier en tant que langue romane articulée dès le moyen âge au latin savant et par là au grec, l'occitan a peu de problèmes de néologie ou de terminologie.

L'occitan, privé par les circonstances historiques de l'articulation avec un État, a subi l'effet de souffle de la puissance du modèle national, où la langue s'articule avec l'État moderne. Le français en a retiré un accroissement considérable de prestige et une immense fécondité culturelle. Les terres d'oc étant pour la plus grande partie incluses dans le royaume de France ont vu leurs élites participer et contribuer au modèle fort qui se construisait autour du français, bien plus souvent que se rallier au « choix minoritaire » (cf. Courouau 2008), c'est-à-dire de faire fonctionner cette langue de fait que l'occitan n'a cessé d'être, cette langue suspendue. L'occitan sait être, dans son statut, une langue sans État, mais il a un besoin extrême aujourd'hui, pour être pratiqué et transmis, d'être porté par les pouvoirs publics à tous les niveaux. L'occitan engage à la fois à l'enracinement et au dépassement de l'enracinement, au local et au dépassement du local. Il donne un contenu et potentiellement une motivation profonde à l'action ambitieuse de pouvoirs locaux, qu'il identifie comme spécifiques d'un lieu et d'une histoire, et non simple répartition commode de pouvoir. Mais il dépasse chacun de ces lieux et les convie à la coopération : la langue et la culture occitanes donnent de la force aux institutions régionales (pourraient leur en donner si les pouvoirs régionaux concernés voulaient tous les mobiliser), mais les invite aussi à se dépasser, à coopérer entre elles et au-delà des frontières. Sur ce dernier point, la relation de l'occitan et du catalan est importante. Les deux langues ont un lien plus étroit que la seule parenté romane. Outre la pratique possible de l'intercompréhension, elles partagent de toutes manières le corpus de leur première littérature : les troubadours catalans écrivent comme les autres et quand leur production s'autonomise, elle reste longtemps marquée par l'occitan classique.

Il est évident que la situation de l'occitan est plus que critique. C'est la lecture la plus naturelle de ce que j'ai appelé sa « nudité ». De n'être porté spécifiquement par aucune institution et continuer d'apparaître toutefois comme une langue vient certes confirmer l'immanence ou l'autonomie de l'émergence et du maintien de l'occitan comme langue, mais n'augure pas bien de son avenir. La perte de la masse de ses locuteurs n'est que secondairement la perte d'une dimension externe. Certes, le poids démographique n'est pas la langue même, et la reconnaissance qu'il induit par lui seul fait de la langue concernée autant un problème qu'une pratique valorisée. Mais la perte massive des locuteurs, la très faible transmission mettent évidemment l'occitan, comme d'autres langues de France, en situation d'extrême danger. On a vu aussi qu'il est difficile de faire percevoir ce danger parce que le français lui-même monopolise le statut de victime linguistique.

Il faut bien sûr insister sur le fait que l'occitan est encore significativement présent dans la société avec des taux d'environ 10 % de compétence dans les régions concernées, et des taux beaucoup plus élevés de familiarité partielle avec la langue. Mais, comme on s'en doute, les 10 % de locuteurs sont surtout âgés et ruraux, et ce groupe menacé donne peu de visibilité à la langue et crée peu d'entraînement.

Devant cette situation il est difficile non seulement d'agir, mais même de concevoir la perspective d'une action. Il y a bien sûr des associations qui agissent avec constance (des manifestations uniquement tournées vers la langue et la culture ont rassemblé des dizaines de milliers de participants à Béziers et Carcassonne, il y a peu), il y a aussi des efforts qui commencent à devenir significatifs dans quelques collectivités locales, quelques Régions notamment, il y a surtout un travail mené avec acharnement pour enseigner la langue et dans la langue. Il faut poursuivre bien sûr, mais rien de tout cela n'atteint, ni ne pourra atteindre avant longtemps une masse critique pour renverser le cours de la substitution linguistique qui avance.

C'est à ce point que le statut de langue de l'occitan, la richesse et l'importance du corpus qu'il peut relier, mobiliser et activer pour l'enrichir encore par la création, est une force. Le militantisme, les efforts des collectivités, l'activité enseignante ne peuvent pas inverser la substitution à court terme, mais peuvent maintenir et développer un réseau ouvert de pratique vivante de la langue. Tant qu'une pratique existera qui puisse accueillir des locuteurs, la force des contenus disponibles auxquels la langue donne accès peut un jour induire une réactivation inattendue, inespérée de la pratique de l'occitan. Parler patois était socialement sans valeur. D'où le non-apprentissage. Parler occitan n'est pas tout-à-fait sans valeur, dès aujourd'hui. L'intérêt pour une langue et une culture qui proposent un ensemble de contenus articulés entre eux et articulés à une histoire et à une géographie, peut croître de manière insoupçonnée avec la lassitude que ne manquera pas de provoquer l'uniformisation mondiale des contenus culturels. Le micro-local peut être une réponse de refuge, une Arcadie. Mais la langue occitane propose à la fois la prise en compte de ce micro-local, et en outre son insertion dans une relation au monde spécifique, mais partageable, complexe et ouverte sur l'ensemble de l'humanité. Quelle que soit l'entrée locale ou particulière que l'on trouve vers la langue d'oc, elle mène à toute la langue qui est son horizon. Il ne faut pas trop s'inquiéter des localismes, même virulents. Ils ne peuvent rien contre la logique de la langue.

On n'est au monde que dans une langue. Garder ouverte une manière d'être au monde qui exprime spécifiquement des lieux et les hommes qui les habitent et les ont habités, qui relie les contenus les plus humbles aux plus élaborés, cela mérite dès maintenant l'investissement de quelques-uns, et peut demain en conduire d'autres bien plus nombreux à les imiter. Le recul de la pratique n'empêche pas la présence, dans l'usage de chacun, de débris, de vestiges ne serait-ce que dans les paroles gelées de la toponymie. Ces débris, mêmes infimes, sont les points de greffe d'une appropriation plus large toujours possible. Qui sait le prix qu'aura demain la possibilité de réinvestir une culture propre ? Il s'agit de maintenir le plus riche possible le fonctionnement d'une langue pour accueillir ceux qui redescendront déçus de la Tour de Babel. Les linguistes peuvent y contribuer, tant en produisant des outils de connaissance de la langue et des outils qui en permettent l'acquisition, qu'en soutenant eux-mêmes une pratique de la langue.

Bibliographie

- ANGLADE Joseph 1919-1920, *Las leys d'amors : manuscrit de l'Académie des Jeux floraux*, Privat, Toulouse.
- APPEL Carl 1907, *Provenzalische Chrestomathie*, O.R. Reisland, Leipzig.
- ARMENGAUD André & LAFONT Robert 1979, *Histoire d'Occitanie*, Hachette, Paris
- BERRY, André 1953, *Les églogues de Pey de Garros : suivies du Chant nuptial : texte de 1567*, Édouard Privat, Toulouse.

- BOYER Henri 2005, « 'Patois' continuité d'une désignation stigmatisante sur la longue durée », *Lengas*, n°57, pp. 73-92.
- BRUN-TRIGAUD Guylaine 1990, *Le croissant: le concept et le mot : contribution à l'histoire de la dialectologie française au XIXe siècle*, Université Lyon III, Jean Moulin, Lyon.
- BRUN-TRIGAUD, Guylaine & SAUZET Patrick (à paraître), « Le Thesaurus Occitan : entre atlas et dictionnaires », *Corpus*.
- CALVET Louis-Jean 1974, *Linguistique et colonialisme : petit traité de glottophagie*, Payot, Paris.
- CAPUT Jean-Pol 1972, *La Langue française : histoire d'une institution*, 1 : 842-1715, Larousse, Paris.
- CARRÈRE D'ENCAUSSE Hélène 2002, *Au secours du français* discours à la séance publique annuelle de l'Académie française le jeudi 5 décembre 2002. Palais de l'Institut, Paris. [<http://www.academie-francaise.fr>]
- CERTEAU Michel de, JULIA Dominique & REVEL Jacques 1975, *Une politique de la langue : la Révolution française et les patois*, Gallimard, Paris.
- CHAMBON Jean-Pierre & GREUB Yan 2002, « Note sur l'âge du (proto)gascon », *Revue de linguistique romane*, pp. 473-495.
- CONTAMINE Philippe 1997, « La royauté française à l'origine de la Patria occitana ? », in *Actes du colloque Identité régionale et conscience nationale en France et en Allemagne du moyen-âge à l'époque moderne* (Paris oct.1993) Thorbecke, Sigmaringen, pp. 207-217.
- COUROUAU Jean François 2001, « Premiers combats pour la langue occitane, Manifestes linguistiques occitans », Institut occitan, Pau ; Atlantica, Biarritz.
- COUROUAU Jean François 2005, « L'invention du patois ou la progressive émergence d'un marqueur sociolinguistique français XIII-XVIIe. », *Revue de linguistique romane*, n° 273-4, pp. 185-225.
- COUROUAU Jean-François 200 Moun lengatge bèl. *Les choix linguistiques minoritaires en France (1490-1660)*, Droz, Genève.
- DAUZAT Albert 1927, *Les patois : évolution, classification, étude*. Delagrave, Paris. [reed. 1938, 1943, 1946].
- DEVIC Claude, VAISSÈTE Joseph et alii 1872-1904, *Histoire générale de Languedoc : avec des notes et les pièces justificatives*, Privat, Toulouse.
- DUTHIL Christian 2009, *L'Almanac patoues de l'Ariejo : un almanach en occitan de 1891 à 1936*, Cercle occitan Pèire Lagarda, Foix ; Vent Terral, Valence-d'Albigeois.
- EYGUN Jean 2002, *Au risque de Babel. Le texte religieux occitan de 1600 à 1850*, Association d'étude du texte occitan, Bordeaux.
- GARDY Philippe & HAMMEL Étienne 1994, *L'occitan en Languedoc-Roussillon 1991*, El Trabucaire, Perpignan.
- GIRARD René 2011, *Achever Clausewitz : entretiens avec Benoît Chantre*, Flammarion, Paris.
- HÉRAN François 1993, « L'unification linguistique de la France », *Population et sociétés*, n°285, pp. 1-4.
- HÉRAN François, FILHON Alexandra & DEPREZ Christine 2002, « La dynamique des langues en France au fil du XX^e siècle », *Population et Sociétés*, n°376, pp. 2-8.
- JEANROY 1904, « Le soulèvement de 1242 dans la poésie des troubadours », *Annales du Midi*, XVI, pp. 311-329.
- LAFONT Robert 1972, *Trobar, XIIe – XIIIe siècles : soixante chansons de troubadours situées et annotées avec une étude sur la langue et le texte du trobar et un lexique*, CEO, Montpellier.
- LAFONT Robert 1984, « Occitània : l'origina o 'Lo diable pòrta pèira' », *Amiras / Repères occitans*, n°7, pp. 48-54.

- LAFONT Robert (éd.) 1998, *La Chanson de sainte Foi : texte occitan du XI^e siècle*, Droz, Genève.
- LAURENDEAU, P. 1994, « Le concept de patois avant 1790, *vel vernacula lingua* », in R. Mougeon et É. Beniak (éds), *Les origines du français québécois*, Presses de l'Université Laval, pp 131-166.
- LIEUTARD Hervé & SAUZET Patrick 2010, « D'une diglossie à l'autre : observations linguistiques et sociolinguistiques sur deux textes toulousains de 1555 : *Las Ordenansas e coustumas del libre blanc* et *Las nonpareilhas receptas* », in J.-F. Courouau & alii (éds), *Autour des quenouilles : la parole des femmes (1540-1600)*, Brepols, Turnhout, pp. 109-145.
- LYONS John 1970, *Introduction à la linguistique générale*. Larousse, Paris, (1969 *Introduction to theoretical linguistics*. The University Press, Cambridge).
- MARSHALL John Henry 1972, *The Razos de trobar of Raimon Vidal and associated texts*, University of Durham publications; Oxford University Press. London ; New York :)
- MARTEL Philippe 2010, *Les félibres et leur temps: renaissance d'oc et opinion, 1850-1914*, Presses universitaires de Bordeaux, Bordeaux. MARTIN-CHABOT Eugène (éd. & tr.) 1931, *La chanson de la Croisade albigeoise*, Champion, Paris.
- MASSOURE Jean Louis 2007, *Le gascon, « lengatge estranh »* (3e éd.), [Chez l'auteur], Villeneuve sur Lot.
- MEILLET Antoine 1928, *Les langues dans l'Europe nouvelle (avec un appendice de L. Tesnière sur la statistique des langues de l'Europe)*, Payot, Paris.
- NÈGRE, Ernest 1970 *Auger Gaillard Œuvres complètes* Presses Universitaires de France, Paris.
- NOVIS (Émile) (Simone Weil) 1943, « L'agonie d'une civilisation vue à travers un poème épique », *Les cahiers du sud / Le Génie d'Oc et l'Homme méditerranéen*, pp. 99-107.
- PARIS Gaston 1888, *Les parlers de France*, Lecture faite à la réunion des Sociétés savantes le samedi 26 mai 1888, Imprimerie nationale, Paris.
- RAJNA Pio 1896, *Il trattato : De vulgari eloquentia*. [Dante Alighieri], Succ. Le Monnier, Firenze.
- RENAN Ernest [1947 ed.], *Œuvres complètes*, Calmann-Lévy, Paris.
- RIALLE Girard de 1868, « Projet d'enquête sur les patois français. », *Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris*, II série, tome 3, pp. 395-398.
- RIGAUDIÈRE Albert 1996, « La royauté, le Parlement et le droit écrit aux alentours des années 1300 », *Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, n°140-3, pp. 885-908.
- RIQUER Martín de 1975, *Los Trovadores, historia literaria y textos*, Ariel, Barcelone.
- RIVAROL Antoine de 1784, *De l'universalité de la langue française : discours qui a remporté le prix à l'Académie de Berlin*, Bailly, Paris.
- ROHLFS Gerhard 1970, *Le Gascon. Etudes de philologie pyrénéenne*, (1^e ed. Halle, 1935), Tübingen.
- ROUNJAT Juli 1937, *L'Ourtougràfi prouvençalo, pichot tratat à l'usage di Prouvençau, (Segoundo edicioun) [s.l.] : Mantenengo de Prouvenço*.
- SALVAT Josèp 1973, [rédigée en 1924 publiée en fascicule à partir de 1929 et en volume pour la première fois en 1952] *Gramatica occitana*, (3^{ena} ed.), Privat, Tolosa.
- SAUZET Patric 1987 a, *Delai de la diglossia. Per un modèl mimetic del contacte de lengas, Lengas*, n°21, pp. 103-120.
- SAUZET Patric 1987 b, « La Republica, Loïs XVI e lo francés: fantasiá o mite de fondacion linguistica ? », *Lengas*, n°22, pp. 297-312.
- SAUZET Patrick 1988, « L'occitan: langue immolée », in Geneviève Vermès (dir.) *Vingt cinq communautés linguistiques de la France*, L'Harmattan, Paris, pp. 208-260.

- SAUZET Patric 2008, « Se pòt existir una lenga sens una marina de guèrra? A prepaus de l'occitan. », in Maria Àngels Massip (éd.) *Llengua, identitat i globalització*, Universitat de Barcelona, Barcelona, pp. 109-131.
- SAUZET Patrick 1989, La diglossie, conflit ou tabou? *La Bretagne linguistique* n°5, pp. 1-40.
- SAUZET Patrick 2002, « Réflexions sur la normalisation linguistique de l'occitan », in Caubet D., Chaker S. & Sibille J. (éds) *Codification des Langues de France*, L'Harmattan, Paris, pp. 39-61.
- SAUZET Patrick 2005, « Les scènes occitanes de Monsieur de Pourceaugnac. » in Claude Alranq (éd.) *Molière et les pays d'oc*, Presses universitaires de Perpignan, Perpignan, pp. 147-75.
- TÉLÉPERFORMANCE 2009 [http://aquitaine.fr/IMG/pdf/Avril_2009__Resultats_complets-enquete_sociolinguistique_occitan_en_Aquitaine.pdf]
- TOURTOULON Charles de & BRINGUIER Octavien 1876, *Étude sur la limite géographique de la langue d'oc et de la langue d'oïl*, Imprimerie nationale, Paris, [reed. 2004 Masseret-Meuzac : IEO de Lemosin-Lo chamin de Sent Jaume].
- VENDRYES J. 1921, *Le langage : introduction linguistique à l'histoire*, A. Michel, Paris.
- WEINREICH Max (Maks Vaynraykh) 1945, « Der yivo un di problemen fun undzer tsayt », *Yivo-bleter*, n°25.